

**Demande à transmettre dans les
délais impartis à la DASEN84
S/c de l'IEN de circonscription**

Nom et Prénom :

Corps, Grade, Discipline ou spécialité :

circonscription :

Etablissement :

**Sollicite une autorisation spéciale d'absence
au titre de l'exercice du droit syndical pour participer**

MOTIF	Textes de référence	Maximum autorisé par année scolaire	cocher la case utile
- à un congrès, à une réunion des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations de syndicats non représentées au conseil commun de la fonction publique et aux syndicats nationaux affiliés	décret n°2012-224 16 février 2012 article 8	10 jours	
- à un congrès, à une réunion des organismes directeurs des organisations syndicales internationales des syndicats représentées au conseil commun de la fonction publique, et aux syndicats nationaux affiliés	décret n°2012-224 16 février 2012 article 8	20 jours	
- à un congrès, à une réunion des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations de syndicats représentées au conseil commun de la fonction publique, et aux syndicats nationaux affiliés			
- à un congé pour formation syndicale <i>(la demande écrite doit être <u>reçue par l'IEN</u> au moins un mois avant le congé sollicité)</i>	Article 1 ^{er} décret n°84-474 15 juin 1984 Article 11 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986	12 jours	

**Sollicite une autorisation d'absence (de droit)
au titre de l'exercice du droit syndical pour participer**

- à une réunion d'information syndicale (3 demi-journées dont 1 devant élèves)	Décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié Circulaire n°2014-120 du 16 septembre 2014 Arrêté du 29 août 2014	1/2 journée	
---	--	----------------	--

Le / /

Lieu:

Nombre de jour(s), ou de 1/2 journée(s) sollicité(s):

Pièces à joindre obligatoirement :

- attestation du mandat dont l'enseignant est investi
- convocation

Date : / /

Signature de l'intéressé(e) :

Visa, ou avis selon le motif invoqué, de l'IEN
de circonscription

Date :

Signature :